

Thouaré-sur-Loire le 23 juin 2022

## 10 logements en projet au point du jour

**M. Anceaux (adjoint à l'aménagement et au développement durable) et M. Dugast (adjoint à la démocratie et à la citoyenneté) ont tenu, mardi 14 juin, une réunion d'information préalable avec les riverains directement concernés par le projet.**

### 3 questions à M. Anceaux

#### **Pouvez-vous présenter le projet de logements situé rue du point du jour ?**

Ce projet consiste en la construction de 10 logements sociaux sous la forme de maisons, isolées ou groupées. Il s'agira bien de maisons et non d'immeubles.

La ville, propriétaire du terrain, a confié la réalisation au bailleur social La Nantaise d'Habitation en stipulant des conditions à respecter, notamment la préservation des arbres existants dans le projet avec la réalisation préalable d'un diagnostic phytosanitaire de la santé des arbres et le maintien du cheminement piéton-vélo. Le square « Jardin de Marianne » n'est pas concerné par l'opération. Il fera, toutefois, l'objet d'une requalification : plantations, bancs et autres aménagements restant à définir. Les habitants seront associés à ce réaménagement comme nous continuerons de les informer sur l'avancée du projet.

L'accès aux logements se fera depuis la rue du point du jour. Compte tenu du nombre de logements construits, le flux de circulation ne devrait pas être impacté de manière significative.

Concernant le calendrier de réalisation, la demande de permis de construire sera faite fin d'année 2022 ou début d'année 2023 avec un planning de livraison des logements fin 2024 voire début 2025.

#### **Pourquoi y construire des logements sociaux ?**

Il est nécessaire de construire des logements car il y a une forte demande sur la métropole et que l'offre est insuffisante. Aujourd'hui, le coût de l'immobilier ne permet plus à tous d'accéder au logement sur le marché de l'habitat. La construction de logements sociaux doit permettre à chacun, jeunes, familles, seniors, quels que soient leurs ressources, de pouvoir se loger sur la métropole.

À ce jour, la ville de Thouaré compte moins de 16% de logements sociaux alors que la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, impose aux communes d'en avoir 25% sur leur territoire.

C'est bien dans cette perspective que l'équipe municipale précédente a, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme métropolitaine (PLUm) 2017-2018, réservé des parcelles pour le logement social dont celle du point du jour.

## **Pourquoi avoir organisé cette réunion avec les riverains ?**

Pour chaque nouveau projet important porté par la ville, la volonté de l'équipe municipale est de présenter ces projets aux riverains les plus proches, avant le dépôt de demande de permis de construire. Cela permet de les informer au plus tôt, et, sans remettre en cause les projets, de les ajuster à la marge en fonction de leurs suggestions.

Notre objectif est que les habitants aient la primeur des informations et que celles-ci émanent de la ville et non de tierces personnes. Lors de ces réunions, l'information donnée mène naturellement à l'échange et c'est donc l'opportunité de répondre en direct aux questions que les riverains se posent à ce stade du projet, de lever les inquiétudes et de préciser la nature des opérations menées.

Dans le cadre de la rencontre du 14 juin, la finalité de cette invitation transmise aux riverains proches était bien de porter à leur connaissance les informations détenues par la ville. Les habitants ont exprimé leurs craintes, leurs préoccupations légitimes et leurs interrogations auxquelles nous avons répondu. Notre volonté est de poursuivre les échanges en partageant avec les riverains les informations sur les prochaines étapes de réalisation.